

## Note d'actualité

Le 28 juin 2011

### **Le point sur : l'impact des suppressions de postes de fonctionnaires et des mesures catégorielles sur le budget de l'Etat**

Dans son rapport du 21 juin consacré à l'exécution du budget de l'année 2010<sup>1</sup>, le rapporteur de la Commission des finances de l'Assemblée nationale revient sur le thème de la « compensation » des suppressions de postes de fonctionnaires (c'est-à-dire du retour aux fonctionnaires d'une partie de la somme économisée du fait des suppressions de postes, ce retour devant selon Nicolas Sarkozy représenter environ 50% de ces économies).

Bien qu'opposée aux suppressions d'emplois, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires revient en détail dans cette note sur cette question. Elle note au passage que s'agissant du Ministère du budget, avec un taux de non remplacement de 71,8 % (en 2010, le Ministère du budget aura même perdu 229 emplois de plus que prévu), le rapport confirme que, dans de nombreux secteurs, les suppressions de postes de fonctionnaires sont souvent supérieures à la règle déjà absurde et contreproductive du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux.

#### **Un rappel essentiel : les fonctionnaires ne « font » pas la dette**

Il faut avant tout tordre le coup à l'idée reçue selon laquelle il y a trop d'emplois publics en France. Le Conseil d'analyse stratégique<sup>2</sup> a démontré que le niveau de l'emploi public y est « assez proche des niveaux qui prévalent dans les pays anglo-saxons et très en deçà des ratios d'Europe du Nord ». De plus, la sous-traitance y est peu développée car l'action publique prend elle-même toutes les missions en charge. En réalité, une véritable comparaison montrerait qu'à contrepartie égale, le « coût » est moindre en France que dans la plupart des pays. L'idée reçue selon laquelle la France est un pays où les agents publics sont trop nombreux est erronée.

Supprimer des postes de fonctionnaires ne permet par ailleurs pas de réduire la dette (30 000 suppressions d'emplois représentent une « économie » de 300 à 500 millions d'euros alors que le déficit de l'Etat s'élève à 111,5 milliards d'euros en 2010). Mais surtout, les missions publiques sont utiles. Elles ont certes un coût : ne pas le prendre en charge conduit à les sacrifier, voire à les privatiser.

#### **La compensation : le serpent qui se mord la queue sur fond de hausse de la charge de travail**

Officiellement, la question de la « compensation » (du « retour ») était censée rendre acceptables aux yeux de l'opinion et des fonctionnaires eux-mêmes les suppressions de postes. En réalité, le principe même des suppressions de postes pose problème : il nie la réalité du service public et prévoit que les fonctionnaires doivent autofinancer leurs éventuelles hausses de rémunérations. Supprimons plus d'emplois pour dégager quelques mesures catégorielles : c'est la logique absurde et inacceptable du serpent qui se mord la queue.

Dans un contexte où le besoin de service public est en hausse et où la complexité et la charge de travail s'accroissent (l'accueil augmente tous les ans dans les services, tout comme la fraude fiscale et douanière et bien d'autres missions...<sup>3</sup>), une telle logique est dévastatrice : elle se traduit par une double dégradation des conditions de travail et de la qualité du travail. Enfin, ainsi qu'on l'a vu en matière de « point d'indice » (le socle commun à tous les fonctionnaires en matière de rémunération), les conséquences des choix gouvernementaux, notamment en matière de « compensation », donc d'autofinancement, sont claires : la valeur du point d'indice est gelée, il n'y a donc pas de hausse tenant compte de l'évolution du coût de la vie...

<sup>1</sup> Rapport effectué au nom de la commission des finances sur le projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2010 (n° 3507) du 21 juin 2011.

<sup>2</sup> Conseil d'analyse stratégique, *Tableau de bord de l'emploi public, situation de la France et comparaisons internationales*, 2011.

<sup>3</sup> Pour plus de détails, voir sur notre site le dossier « On veut respirer ! » : [http://www.snuisudtresor.fr/agt\\_adh/actualite/2011/avril/dossier\\_3ans\\_%20DGFIP\\_080411.pdf](http://www.snuisudtresor.fr/agt_adh/actualite/2011/avril/dossier_3ans_%20DGFIP_080411.pdf)

## **Une « compensation » faible, discutable et inégale**

Le rapport estime que le taux de retour (la « compensation ») sur les économies fixé à 50% avoisine les 64% en 2010. On imagine les commentaires des « anti-Etat, anti-fonctionnaires » devant le différentiel de 14 points : or, il représente 0,06% du total des salaires des fonctionnaires. Ceux-ci ne sont pas grassement payés, loin s'en faut. Au surplus, si l'on analyse en détail la réalité de la « compensation », dont le rapport estime qu'elle dépasse souvent le seuil de 50%, force est de constater que les données avancées dans le rapport de la Commission des finances sont trompeuses : elles mélangent les choux et les carottes.

En effet, sont comptabilisées comme des « compensations » des effets mécaniques induits par les réformes mises en place par le gouvernement qui n'ont rien à voir avec une quelconque « compensation » ou un quelconque « retour ». Il en va ainsi des sommes mobilisées pour la réalisation de travaux rendus nécessaires par les fusions et réorganisations décidées par le gouvernement ou encore de l'harmonisation du régime indemnitaire lorsque ces mêmes réformes débouchent sur une fusion de deux catégories d'agents, dont l'une bénéficie d'un régime indemnitaire plus avantageux. Ces effets induits par les réformes voulues et mises en œuvre par les pouvoirs publics ne constituent pas des « retours » ou des « compensations » telles qu'elles relèvent de l'approche, déjà contestable sur le plan des principes, du gouvernement. Elles ne sont que la conséquence mécanique d'une décision politique.

Enfin, dans ce rapport, le Gouvernement a par ailleurs lui-même précisé que le coût des mesures catégorielles « *comprend l'ensemble des mesures catégorielles, y compris celles qui ne sont pas directement liées au non remplacement d'un fonctionnaire sur deux qu'il évalue à 380 millions d'euros en exécution pour l'année 2010* ». En clair, la compensation si précipitamment présentée au-delà du seuil de 50% est en réalité inférieure...

## **A la DGFIP, des enjeux importants en termes d'emploi et de rémunération**

La Direction générale des finances publiques (DGFIP) constitue un cas d'école. Outre les suppressions d'emplois (15% des effectifs y ont été supprimés depuis 2003), sa mise en place, qui résulte de la fusion de la Direction générale des impôts et de celle de la Comptabilité publique voulue par Nicolas Sarkozy, s'est traduite : par la fusion des statuts des agents des impôts et des agents du trésor et par un grand nombre de rapprochements de services. Les travaux liés à cette réforme ont donné lieu à des dépenses. De même, la fusion des statuts a donné lieu à une harmonisation de certains régimes indemnitaires (notamment ceux des cadres supérieurs) dont l'impact est intégré dans le rapport au titre des mesures catégorielles.

Mais la grande majorité des agents de la DGFIP n'ont pas (ou très peu) bénéficié de cette harmonisation. En réalité, les seules mesures de portée générale qui pourraient être éventuellement mises au rang des mesures catégorielles mesurées dans le rapport sont constituées : d'un léger rehaussement du régime indemnitaire (environ 35 euros net par mois) et de quelques mesures en matière de plan de qualification ou de fin de carrière des agents de catégorie C (les moins bien payés). Or, ces mesures ne constituent pas une « compensation », elles s'expliquent par la hausse de la charge et de la complexité du travail : il s'agit bien là de reconnaître une hausse des qualifications comme dans n'importe quel secteur ! On est donc loin des « privilèges » ou encore d'une « compensation »...

## **Poser enfin la question de l'emploi public**

La Cour des comptes avait déjà fustigé l'absurdité du dogme du non remplacement de un fonctionnaire sur deux<sup>4</sup>. La réalité des services publics montre un malaise grandissant parmi les agents de l'Etat (en particulier au sein de la DGFIP) et un risque sur la qualité du service public.

Mais il se trouve peu de monde pour réclamer ce qui, pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, est une question clé du moment : celle de la création de postes et de l'embauche de fonctionnaires pour assurer dans de bonnes conditions, un service public de qualité. Les choix gouvernementaux de ces dernières années ont sapé la fonction publique. A la DGFIP, le mouvement de suppressions d'emplois est antérieur à l'arrivée de Nicolas Sarkozy à l'Elysée : 20 000 emplois ont été supprimés depuis 2003, avec une nette accélération depuis 2007. Au-delà de l'absolue nécessité de stopper ce mouvement de suppressions de postes, un inversement de tendance est désormais urgent.

---

<sup>4</sup> *Les effectifs de l'Etat 1980-2008*, Rapport de la Cour des comptes, décembre 2009.